

Procès-verbal de l'assemblée sectorielle « Avicole-Cunicole » du 28/05/2015- version définitive

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle « Avicole-Cunicole » du 28/05/2015- version définitive
Responsable de la préparation du document	COLOT Catherine
Date de publication	Décembre 2015
Validé par	L'assemblée sectorielle du 13 octobre 2015
Annexe(s)	Liste des participants – page 8

II. Ordre du jour

1. Désignation d'un Président de séance
2. Approbation de l'ordre du jour et information sur le fonctionnement du Collège
3. Validation du procès-verbal de la réunion précédente et état de mise en œuvre
4. Avis sur les contraintes technico-économiques pour lesquelles le secteur souhaite prioritairement des réponses de la recherche et/ou de l'encadrement
5. Intervention d'Aline FLAMENT du service vétérinaire Galluvel sur la thématique: « Prévention des problèmes de santé animale : comment gérer efficacement les points critiques dans son poulailler ? »
6. Installation en production avicole: « Production avicole et riverains : comment réduire les tensions ? » Sylvie LA SPINA, Nature et Progrès
7. Définition de l'ordre du jour provisoire de la prochaine Assemblée Sectorielle
8. Divers

III. Développement des points de l'ordre du jour

1. Désignation d'un Président de séance

Monsieur Jean Marlier, représentant du secteur auprès du Collège des producteurs est désigné comme Président de séance.



2. Approbation de l'ordre du jour et information sur le fonctionnement du Collège

L'ordre du jour est approuvé, l'ordre des points 3 et 6 est inversé.

Rappel du fonctionnement du Collège des producteurs :

- Un règlement d'ordre intérieur est en cours d'approbation au niveau du Gouvernement wallon.
- Une charte qui synthétise le règlement d'ordre intérieur est disponible sur le site internet du Collège des producteurs.
- Les représentants du secteur sont élus pour trois ans. Les premiers représentants ont été élus en interne par le Conseil de filière. Toutefois, la charte précise qu'une élection ait lieu 18 mois après la désignation des premiers représentants, donc en septembre-octobre 2015. Deux mandats doivent être remis en jeu. Deux autres candidats pourront donc se présenter pour les élections qui auront lieu lors de la prochaine Assemblée sectorielle.

Les procès-verbaux des assemblées sectorielles sont disponibles sur le site internet du Collège des producteurs.

3. Installation en production avicole : « Production avicole et riverains : comment réduire les tensions ? » Sylvie LA SPINA, Nature et Progrès

Madame La Spina travaille pour Nature et Progrès, une des trois structures au sein du Collège des producteurs qui représentent les citoyens consommateurs. Nature et Progrès vient de démarrer des travaux sur la problématique de l'installation d'élevages et les tensions qui surgissent avec les riverains.

Le constat, aujourd'hui, montre que le citoyen est de plus en plus déconnecté de l'agriculture. Cela pose des problèmes, par exemple, pour l'installation d'une porcherie ou d'un poulailler. Pour le consommateur, la campagne est juste une zone d'habitat et juge que le rôle de l'agriculture y est secondaire. « Un poulailler se résume à 10 ou 20 poulets. » Et parfois l'image faussée de l'agriculture est alimentée par les campagnes de promotion du secteur, donnant une image bucolique et sympathique de l'agriculture (« jolie vache que l'on trait dans un pré »), loin de ce qu'est l'agriculture en réalité. Un deuxième constat met en évidence que les producteurs, parfois découragés, n'arrivent plus à communiquer avec les citoyens. Souvent aussi, les problèmes rencontrés lors de l'installation ou l'extension de l'élevage se situent au niveau de l'enquête publique. Des actions seraient donc à mener, d'une part, au niveau du **consommateur**, afin de faire comprendre que la campagne, c'est avant tout destiné à produire notre nourriture et leur faire comprendre ce qu'est réellement l'agriculture, et d'autre part, au niveau des **agriculteurs**.

A cette fin, Nature et Progrès démarre un processus de réflexions avec les citoyens, afin d'identifier la manière d'améliorer les relations agriculteurs/riverains. Les pistes envisagées sont les suivantes :

- **Donner une image plus fiable de l'agriculture auprès du consommateur.** Par exemple, les campagnes de promotion doivent présenter de manière réaliste l'agriculture.
- **Etre représentatif du secteur** lorsqu'on organise des événements tels que les fermes ouvertes (montrer ce qui se passe dans des élevages plus ou moins intensifs au consommateur pour qu'il soit conscient que ça existe).
- **Apporter un appui à l'agriculteur**, peut-être par la mise en place d'une **cellule d'appui** pour que le producteur puisse trouver de l'aide dans ses négociations avec les riverains et les autorités publiques. **Rédiger une brochure** qui détaille toute la procédure technique de l'installation et pour l'aider dans ses négociations avec les riverains est une piste également identifiée.

Les différents participants à la réunion prennent la parole pour donner leur avis sur le sujet. Voici les réflexions :

- « Le citoyen prend la campagne pour un dortoir mais ne comprend pas qu'il y a aussi des activités liées à la campagne. »
- « Les personnes qui s'opposent à un projet ne prennent pas la peine de visiter les installations, elles sont contre par principe. Si l'agriculteur essaye de leur faire visiter l'exploitation, elles sont soupçonneuses. »



- « Les journalistes déforment régulièrement les faits liés à l'agriculture et donc n'aident pas à rendre plus réaliste l'image qu'a le citoyen de l'agriculture. »
- « Il faudrait qu'à partir du moment où la demande est faite pour un lieu qui se situe en zone agricole, l'avis de la population ne soit pas demandé. Il serait pour cela nécessaire de renforcer le cadre législatif actuel. »
- « Si le cadre législatif est respecté pour un projet, ne pas demander l'avis des citoyens. »
- « Avoir plus d'objectivité dans l'octroi des permis. Certains avis remis tiennent plus compte d'enjeux politiques que du respect de la législation. »
- « Des citoyens signent des pétitions contre certains projets, alors qu'ils ne sont pas riverains. »
- « Changer le cadre légal : la commune peut exiger une étude d'incidence alors que ce n'est pas nécessaire. La commune est trop puissante dans les autorisations. »
- « Faire comprendre aux consommateurs que s'ils veulent manger wallon, ils doivent permettre qu'on installe des élevages. »
- « Il faudrait que l'APAQ-W se remette en question et fasse des campagnes les plus proches possibles du terrain. »
- « Travailler le problème au niveau des écoles primaires. »
- « Revoir aussi la durée des permis octroyés ; la durée devrait correspondre à la durée de la carrière de l'agriculteur. »
- « Examiner la législation flamande, car il semblerait qu'il y ait moins de problèmes là-bas. En Wallonie, les demandes sont traitées au cas par cas. On ne sait pas dire si un projet sera accepté uniquement sur base de la législation. »

4. Validation du procès-verbal de la réunion précédente et état de mise en œuvre

Le procès-verbal de l'Assemblée sectorielle précédent est approuvé.

Le point est fait sur l'état d'avancement des priorités qui avaient été définies lors de la dernière assemblée sectorielle.

A. Aides à l'investissement

Un nouvel arrêté du Gouvernement wallon est en préparation sur les aides à l'installation et à l'investissement, suivi d'un arrêté ministériel détaillant les aspects plus pratiques. La demande validée par le Collège des producteurs est de permettre aux **éleveurs d'avoir accès à un premier niveau d'aides pour les nouvelles porcheries et nouveaux poulaillers**. Jusqu'à présent, elles étaient liées à la qualité différenciée. **La bonne nouvelle est que ce nouvel arrêté ne mettra plus de restrictions sur les installations de classe 2 et classe 3**. Sur les classes 1, le problème persiste pour convaincre le politique. Un bonus est également toujours envisagé pour les productions de qualité différenciée et Bio.

L'analyse de ce nouvel arrêté est en cours et est passé en première lecture au Gouvernement, mais la Commission Européenne vient encore une fois de poser des questions sur le Programme wallon de Développement Rural (PwDR). Ce processus ne devrait néanmoins pas retarder la publication des arrêtés dans les délais. L'échéance donnée est le mois de **septembre**.

Le nouveau système d'aides sera tout à fait différent de celui lié à « ISA » et sera basé sur un système à points ; les projets ayant accumulé le plus de points seront mis en priorité dans la liste. Un examen trimestriel des dossiers adressés à l'administration sera instauré. Sur cet aspect, **le collège va s'assurer du maintien de la note de recevabilité dans le cas où la demande d'aide doit être introduite pour un troisième passage**.

Au niveau du collège, le but est d'obtenir un premier niveau d'aides pour tout le monde, en maintenant **un différentiel significatif** pour encourager les producteurs à aller vers le Bio et la qualité différenciée. **Le Collège est en train de vérifier si cet aspect est toujours bien pris en compte**.

Remarque d'un des aviculteurs présent : « Il est judicieux que les producteurs s'assurent que leur projet est rentable même sans les aides. Les aides diminuent chaque année. »



B. Simplification administrative

Il s'agit d'une priorité transversale du Collège des producteurs. Tous les secteurs sont concernés. Les travaux commenceront **durant le deuxième semestre 2015**.

Il est demandé aux producteurs présents de lister les contrôles qu'ils jugent redondants. Les débats font ressortir la nécessité d'avoir une **meilleure communication entre les différents services de la Région wallonne**. En effet, il est parfois demandé aux producteurs de tenir à jour des registres, alors que certains services administratifs disposent déjà des données, mais invoquent la protection de la vie privée pour expliquer la non-transmission entre services. Pourtant, la tâche des agriculteurs serait facilitée par un meilleur échange des données.

La rédaction d'une « **charte** » du **contrôleur wallon** est également souhaitée (cette demande est régulièrement relayée par la FWA). Les contrôles sont parfois effectués de manière subjective. Or, tout le monde devrait être contrôlé de la même façon.

Pour débiter ce travail, il est proposé de déterminer **quels sont les plus gros problèmes rencontrés**. A cette fin, le collège réalisera prochainement une **enquête électronique afin de déterminer une série de processus administratifs problématiques**. Idéalement, cette enquête est prévue pour la prochaine assemblée. Chacun pourra y apporter ses idées.

C. Enjeux du projet de nouveau règlement Bio

Au travers de la mobilisation de l'Association Européenne des Volailles Rurales (ERPA), dont est membre la SOCOPRO, le collège s'est positionné sur une série de points relayés par le groupe de travail **Législation en agriculture biologique**, dont les avis sont pris en compte par la DGO3 pour les faire remonter au niveau européen:

- La fin de la mixité des exploitations
- L'obligation de reproducteurs bio
- Le lien au sol fixé à 60 %
- L'alimentation 100 % bio
- La durée minimale d'élevage
- La taille maximale d'élevage et taille des lots
- La différence entre élevage de pondeuses au sol et en volière
- Les densités maximales en reproduction et poulettes

D. Aménagement des parcours extérieurs

Des avancées ont pu être réalisées avec l'AWE, l'objectif étant de mettre en place en Wallonie des projets concrets d'aménagement de parcours de volailles élevées en plein air. En Wallonie, aucun résultat concret n'a encore été obtenu, malgré une mobilisation des acteurs depuis quelques années, alors que d'autres pays (France, Suisse, Pays-Bas) avancent à grands pas.

Deux demandes de Centre de référence de l'expérimentation ont été introduites ; une des deux pourrait être subventionnée. Deux éleveurs de la filière se sont portés candidats pour planter des haies et des arbres fruitiers dans leur parcours. L'AWE en collaboration avec le CRA-W vont suivre l'essai. La notification du Ministre n'a pas encore été reçue, mais le projet suit son cours et **les deux éleveurs ont commencé les aménagements**.

E. Contrôle sur l'appellation « Ferme/ Fermier »

Ce point avait été soulevé lors de la première Assemblée, notamment par les producteurs d'œufs.

Des opérateurs n'étant pas du tout producteur vendent des œufs dans les magasins, en utilisant sur l'emballage le terme Ferme « Unetelle ». **Le Collège souhaiterait qu'il puisse y avoir une différenciation entre ceux qui sont**



grossistes et le producteur qui vend directement dans le magasin. Celui qui n'est pas producteur ne pourrait pas utiliser cette appellation.

Une rencontre a eu lieu récemment avec la Direction de la Qualité (DGO3). Une règle existe au niveau fédéral pour protéger l'appellation Produits laitiers fermiers. Cette Direction va se pencher sur le sujet en prenant dans un premier temps cette référence. Une initiative similaire existerait également côté flamand. **Un système qui puisse être applicable à la Wallonie est recherché, sans que cela soit trop contraignant, étant donné les coûts de contrôle que cela peut impliquer.** L'administration a la volonté d'entamer une réflexion. Dès qu'elle aura plus d'éléments, elle proposera de réunir un **groupe de travail** rassemblant des acteurs très intéressés par la démarche (administration, éleveurs poudeuses, Collège, ...).

La question de la pastille de l'APAQ-W « **Agriculture de Wallonie** » est également débattue, dans le sens d'une demande de révision des conditions d'octroi. En effet, pour obtenir cette pastille, les produits doivent être « juste » wallons. Les grossistes – qui ne sont donc pas producteurs – peuvent obtenir la pastille en prouvant qu'ils achètent les œufs en Wallonie. La question se pose donc d'envisager l'usage de la pastille sous l'angle d'une plus-value apportée aux agriculteurs.

Un autre problème est également évoqué : certains œufs sont déclarés comme wallons, alors qu'en regardant les numéros de producteurs, ils ne le sont pas toujours. Ce problème nécessiterait de travailler sur **l'obligation de marquage à la ferme**. C'est un point important, car il y a beaucoup trop d'œufs dont on n'est pas certain de la provenance. Le problème de marquer obligatoirement les œufs à la ferme reposerait sur le fait que des dérogations sont possibles. Par exemple, si on livre un grossiste, le producteur n'est pas obligé de marquer les œufs. Il serait donc nécessaire d'envisager avec l'AFSCA la possibilité de les supprimer ou d'en faire d'autres plus restrictives. Les éleveurs de poudeuses présents à l'assemblée sont favorables à l'interdiction des œufs non estampillés chez les grossistes. Le marquage des œufs est une compétence de l'AFSCA. L'Agrofront a déjà mené une concertation sur ce sujet. Pour aboutir à un accord, Wallons et Flamands doivent néanmoins se rejoindre. Il est également nécessaire de s'assurer que **la majorité des producteurs d'œufs soient d'accords sur ce principe de marquage**.

Des lobbys très forts sont certainement actifs sur le dossier. Cela n'empêche néanmoins pas de défendre un projet qui est juste à la fois pour les agriculteurs et les consommateurs.

F. Abattoirs locaux

Il y a de moins en moins d'outils et de plus en plus de difficultés pour les éleveurs qui veulent assurer leur propre commerce de viande et de produits transformés à la ferme.

Le projet du Collège des producteurs est de réunir tous les secteurs pour lesquels cette problématique a été pointée et élaborer un cahier de charges identifiant des expertises cernant ou confirmant **les points de tension et proposant des leviers d'action**. Il est également important **de pouvoir se reposer sur un avis validé par des experts de manière à porter le sujet au niveau des autorités**. Le frein à l'obtention de résultats concrets réside dans la difficulté d'avancer rapidement sur les leviers d'amélioration, notamment parce que la problématique est multifactorielle.

Etapas envisagées :

- Elaboration d'un cahier des charges relatif aux abattoirs de proximité (aquaculture, volailles et lapins, ovins et caprins, porcs et bovins) (en cours)
- Mise en place d'un groupe de travail avec les acteurs impliqués (en cours)
- Validation du cahier des charges et recherche des expertises qui valideront les freins et permettront d'activer les leviers d'appui

G. Logements collectifs des lapins



L'état d'avancement des travaux de recherche pour garantir l'efficacité des nouveaux logements collectifs pour l'éleveur est le suivant:

- Le Centre de Référence et d'Expérimentation est à présent clôturé.
- Un groupe de travail a été mis en place en Flandre auquel l'AWE est invitée.
- Objectif de ce GT : **conseil et appui aux éleveurs pour pouvoir se mettre en ordre à l'échéance 2016.**

Un nouveau problème vient d'être relayé par un professionnel implanté en Wallonie et exportant ses animaux dans un abattoir français: l'harmonisation européenne dans les définitions de cages enrichies et parcs hors sol. Les normes allemandes ne correspondent pas à celles d'application en Belgique, en termes de sol des parcs, de normes de surfaces pour les mères, ... Se conformer à ces normes représente un effort financier important pour les éleveurs qui exportent leurs lapins vivants notamment en France où ces normes allemandes sont appliquées. Cette problématique est relayée à la représentante de la FWA.

Actions prioritaires en termes de promotion et suivi

Etant donné les montants réduits des cotisations pour les volailles et lapins, soit +/- 25.000 € par an, il a été décidé que les actions de promotion 2015 soient principalement destinées au secteur de l'œuf, compte tenu de l'impact financier négatif qui se fait toujours sentir suite à la mise aux normes des logements de 2012.

A cet effet, **une campagne d'actions de promotion pour les œufs à Pâques a été organisée**, les éleveurs étant présents dans les magasins afin de promouvoir l'œuf pour sa qualité nutritionnelle et informer les consommateurs qu'il y a des producteurs en Wallonie. Le **clip vidéo** réalisé l'année précédente a pu être valorisé. Pour cette action, les éleveurs ont bénéficié d'un stand avec des hôtesse faisant déguster des œufs durs. **Un folder sur la qualité des œufs** a été également réalisé et distribué à cette occasion.

Ces rencontres entre producteurs et consommateurs ont été très intéressantes. Il faudrait néanmoins que plus de producteurs y participent. Souvent le consommateur ne sait pas que le code sur les œufs correspond au mode d'élevage et qu'il est possible d'identifier la province d'où est issu l'élevage.

Pour cette action, une **formation pour mieux se vendre** avait également été sollicitée à l'APAQ-W, mais il semblerait que le budget de cette année-ci ne permette pas d'organiser la formation. Comme il s'agit d'un sujet transversal, il serait intéressant de le développer avec d'autres secteurs.

Il est proposé de se renseigner auprès de l'APAQ-W sur l'état de dépenses du budget de 25.000 € et de solliciter une réunion pour dresser un bilan des actions.

Lors du prochain Collège, le Directeur de l'APAQ-W sera présent. Un des enjeux sera de faire le point sur la mise en œuvre des actions et de voir comment améliorer la redevabilité. Aujourd'hui, on n'a pas d'information sur le budget. Une proposition formelle sera établie afin de mettre en place un comité de suivi, instaurant notamment le besoin d'obtenir au moins tous les 6 mois une information sur l'exécution financière des cotisations. La communication avec l'APAQ-W n'est pas toujours facile et repose davantage sur la bonne volonté des agents. Dans ce sens, l'instauration d'un cadre fixant des règles sur la transmission des informations notamment sur les comptes (à rendre au moins vis-à-vis du Collège) serait utile et constituerait un moyen officiel de recours.

5. Avis sur les contraintes technico-économiques pour lesquelles le secteur souhaite prioritairement des réponses de la recherche et/ou de l'encadrement

Afin d'identifier les besoins de recherche et d'encadrement des producteurs, une enquête électronique a été réalisée. 80 éleveurs (dont on avait les adresses mail) ont reçu cette enquête. 30 aviculteurs et avicultrices ont répondu, soit près de 7,5 % des éleveurs identifiés en tant que professionnels et plus de 37 % des envois par mail.

Pôles prioritaires identifiées à partir des thématiques citées dans l'enquête (voir présentation power point jointe au procès-verbal):

1. Alimentation



2. Santé
3. Economie
4. Innovations
5. Aménagement de parcours des volailles de plein air

Il est demandé aux producteurs présents de valider ces priorités ou de modifier leur ordre prioritaire. **Ces 5 priorités et leur ordre sont validés en séance.**

La constatation est faite qu'il y a peu de moyens disponibles pour la recherche et l'encadrement en Wallonie. Il serait donc intéressant d'avoir d'abord accès aux recherches qui sont faites Flandre, notamment à la station expérimentale de Geel ou en France, ou encore dans d'autres pays. Les résultats de cette veille seraient transmis au secteur via, par exemple, des revues ou des journaux. **Il est important d'investir les moyens dans la collecte d'informations à l'extérieur.** Une revue bibliographique de ce qui existe comme recherches dans les pays voisins devrait dans ce sens être envisagée. Mettre en place une **veille active** constitue donc la priorité, **quitte si nécessaire à investir dans des ressources humaines supplémentaires.**

La recherche en matière d'aménagement des parcours est par contre citée comme une priorité pour la recherche régionale, en installant des essais de terrain testant les essences les mieux adaptées aux conditions pédoclimatiques régionales. Etudier l'effet d'un aménagement des parcours sur l'amélioration du parasitisme des poules pondeuses est également mentionné, car très problématique en poules pondeuses Bio qui ne bénéficient plus de moyens médicamenteux pour lutter contre les vers.

Un des enseignements de l'enquête repose aussi sur le **besoin d'encourager les échanges entre agriculteurs.** Le partage d'expériences est très important et certainement à développer.

Sur le **pôle économie**, la remise en route d'un CETA est discutée, parallèlement à l'évaluation de la pertinence du nouvel outil statistique PEHSTAT (pour Poultry PErformance en HHealth STATistics) conçu par plusieurs organisations, dont Galluvet. A partir d'une gigantesque base de données, cet outil permet d'évaluer les performances d'un élevage comparativement à la moyenne belge. L'objectif est de parvenir à identifier les marges de progrès (quel matériel utilisé, ...). Pour l'instant, cet outil n'est accessible qu'aux éleveurs de poulets standards. Pouvoir anonymement comparer ses données aux autres élevages est un outil d'avenir, comme avoir des gens compétents pour conseiller. Savoir analyser pourquoi ses résultats sont inférieurs aux autres est très utile et constitue une aide pour identifier les marges de progression, en limitant aussi l'usage des antibiotiques. Il est suggéré que cet outil puisse être disponible pour toutes les espèces avicoles et modes de production. **La conclusion dégagée sur ce point est de vérifier si une association publique à la démarche serait envisageable, afin d'en garantir l'objectivité.**

6. Intervention d'Aline FLAMENT du service vétérinaire Galluvet sur la thématique : « Prévention des problèmes de santé animale : comment gérer efficacement les points critiques dans son poulailler ? »

7. Définition de l'ordre du jour provisoire de la prochaine Assemblée Sectorielle

- Trouver un sujet technique intéressant pour les producteurs
- Informer de l'actualité de la directive IED relative aux émissions industrielles
- Identifier des interventions sur les conséquences pour le marché européen du futur accord transatlantique
- Identifier les problèmes transversaux aux différents secteurs représentés au sein du secteur avicole et cunicole

8. Divers



Il est rappelé qu'il ne faut pas hésiter à contacter Catherine Colot pour lui transmettre des propositions (problèmes rencontrés, actions à mettre en places, ...), aussi les petits secteurs. De même, il est important que le Collège et les syndicats agricoles collaborent et communiquent efficacement entre eux, afin d'éviter les actions redondantes et être plus forts et plus efficaces en identifiant les complémentarités à privilégier.

IV. Annexe/liste des participants

Présents :

Producteurs :

Benoît KELLER
Luc DRUET
Vincent LUSTE
Jean MARLIER
Jean-Philippe FLAMEND
Yolin TARGE
Roger GASPARD
Pierre PAPY
Robin DEVILLERS
Valérie VANWYNBERGHE
Dominique Raes-Lehaire
Didier LABYE
Alex REGIMONT
Marc WAUTELET
Norbert VROMAN
Madame MERCIER

Non producteurs :

Aline FLAMENT, GALLUVET
Mattys MICHILS, VENCOTEC
Jérôme PAQUET, DLV
Michel JACQUET, AWE
Jean-François NOEL, FORFARMERS
Ann GRANADOS, FWA
Sylvie LA SPINA, Nature et Progrès
Marie MANGUETTE, SPW - DGARNE
François CUISINIER, Vervaeke Belavi
Emmanuel GROSJEAN, SOCOPRO
Catherine COLOT, SOCOPRO